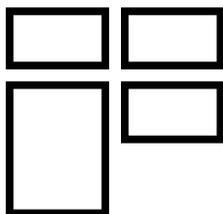


FORMES



Vol. 19 — N°2

Architecture | Territoire | Objet | Matériaux | Environnement



Michel de Broin

Jardin de sculptures urbain

POSTE PUBLICATION 41060025

8,95 \$ CA



Les aspects identitaires des lieux de culte ethniques

LOUIS LAPOINTE
COLLABORATION SPÉCIALE D'YVES PRESCOTT

La notion identitaire du territoire a été marquée au Québec par la présence d'édifices emblématiques, tels que les églises paroissiales ou les élégantes demeures seigneuriales. On peut apprécier à leur juste valeur les quelques témoignages qui ont été préservés jusqu'à nos jours. Mais qu'en est-il des édifices qui reflètent les différentes vagues d'immigrations récentes et qui sont aussi porteurs d'un héritage identitaire ?

Une mise au point s'impose ; on sait que les portails qui marquent les limites du quartier chinois de Montréal servent essentiellement de référence visuelle pour les touristes et les gourmets. Les structures des pavillons japonais et chinois du Jardin botanique jouent, quant à elles, de multiples fonctions et contribuent à optimiser l'expérience du visiteur. Il s'agit d'initiatives, non pas des communautés immigrantes, mais bien de partenariats entre les instances gouvernementales et l'étranger.

Détails de la façade
du Centre islamique du
Québec (arrondissement
de Saint-Laurent).
Photos : Louis Lapointe



Façade du temple Cao Dai à Montréal occupant une ancienne synagogue construite par des immigrants russes vers 1920.
Photo : Louis Lapointe

Les traces les plus évidentes de la présence de récentes vagues de migrants sont surtout perceptibles en ce qui a trait aux lieux de culte, présence rendue possible grâce à la mobilisation des groupes concernés. La question de leur aménagement est souvent révélatrice du degré de pluralisme d'une ville.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la majorité des lieux de culte du Québec étaient essentiellement de tradition judéo-chrétienne. L'un des premiers témoins d'une nouvelle tendance fut l'achat, rue Saint-Urbain, dans un quartier principalement juif et portugais, d'un espace qui sera occupé jusqu'à une date récente par une communauté bouddhiste japonaise. Cet exemple, bien que discret, représente une date importante dans ce qui marquera l'expansion des traditions culturelles qui se sont implantées de façon plus ou moins visible dans notre tissu urbain.

À leur arrivée au pays, la plupart des communautés ne disposaient pas nécessairement des moyens financiers nécessaires à la construction de temples ou de mosquées dans un style architectural qui est conforme et évocateur de celui du pays d'origine. De plus, cette immigration coïncide plus ou moins avec une société d'accueil davantage sécularisée et l'acquisition d'églises désaffectées allait, dans

certains cas, servir de solution viable afin d'obtenir un point d'ancrage permanent. Les églises protestantes, plus petites et plus sobrement décorées, ont eu la cote de faveur, parce que les investissements nécessaires à leur appropriation restaient moins élevés que pour ceux du culte catholique.

Un aspect intéressant à noter réside dans le fait que plusieurs congrégations optaient, selon leur capacité de mobilisation, pour des espaces disponibles situés autant au sous-sol qu'à l'étage supérieur, alors que le réflexe du passant est de concentrer son attention sur le rez-de-chaussée, d'où leur relative invisibilité.

Les adeptes vietnamiens de la religion caodaïque ont opté, quant à eux, pour un choix singulier, à savoir une synagogue abandonnée du Mile-End ayant antérieurement servi à un tournage cinématographique (*Enemies, A Love Story*), avant d'être endommagée par un incendie. L'édifice du **temple Cao Dai** est identifiable par quelques simples attributs visuels.



Porte d'entrée du quartier chinois, angle René-Lévesque et Saint-Laurent. Offerte par la République populaire de Chine à la Ville de Montréal.
Photo : Louis Lapointe

Mise en contexte

Bien que souvent, le choix d'un bâtiment existant ne constitue pas nécessairement un geste écologique conscient, selon le Bureau du développement durable de l'**Université Dalhousie** (Nouvelle-Écosse), on pense que la démolition d'un édifice générerait de 20 à 30 fois plus de déchets qu'une construction nouvelle. À cet effet, cette préoccupation figure déjà, depuis un certain temps, au premier plan de projets d'aménagements aux États-Unis.

Certaines religions nécessitent un lieu adapté à leurs besoins, qu'il s'agisse de la religion sikhe, du bouddhisme, de l'hindouisme ou de l'Islam. D'ailleurs, un des rares dénominateurs communs demeure l'absence de bancs fixes dans les salles de prière.

Les pratiques culturelles n'étant pas restreintes à l'espace intérieur, ces communautés emploient souvent l'espace extérieur pour des parades ou des débordements lors de fêtes importantes, ce qui constitue un critère devant guider l'achat ou la location à long terme d'un emplacement. Ces débordements ne sont toutefois pas uniques à ces traditions religieuses, comme en témoignent

les chapelles de procession québécoises nées de la ferveur populaire d'antan et qui sont spécifiques à l'Amérique française.

Si les nombreux ajustements inhérents à l'implantation en sol québécois impliquent la question incontournable de la rigueur de notre climat, il y en a d'autres, tels que la nécessité de se déchausser à l'arrivée. D'autres aménagements, tout aussi nécessaires, tiennent compte de la préparation et de la consommation de repas communautaires. La musique ou la voix humaine jouissent d'une importance capitale dans certaines traditions ; on penchera ainsi pour un lieu ayant un minimum d'écho et de réverbération. L'acoustique des lieux et la nécessité de se couper des bruits de la ville sont donc d'ordre primordial. Certaines églises possédant peu de valeur patrimoniale, selon la société d'accueil, se distinguent parfois par leur qualité acoustique remarquable. À cet effet, les églises protestantes de type « non conformiste¹ » étaient semblables à des auditoriums, et les architectes de l'époque portaient une attention particulière à cette question puisque le prêche, plutôt que le rituel, était fondamental.

Jardin botanique de Montréal – Deux exemples



Cour intérieure, Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal.
Photo : Louis Lapointe



Façade du pavillon.
Photo : Louis Lapointe

Le jardin de Chine

Le Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal fut construit en 1990 dans le cadre d'une collaboration avec la **Ville de Shanghai**. Préfabriqués en Chine, les matériaux produits ont été assemblés par une cinquantaine d'artisans venus avec leur propre outillage. Les sept bâtiments représentent la diversité architecturale de l'époque Ming et les toits en encorbellement protègent de la pluie ou des rayons du soleil. Néanmoins, les contrastes d'humidité et de température ont mis à rude épreuve ces constructions conçues pour un climat subtropical. Les mêmes artisans qui ont créé le jardin d'origine sont revenus pour participer à des travaux de restauration. Ils furent épaulés dans cette tâche par des entrepreneurs locaux.



Pavillon principal.
Photo : Louis Lapointe



Salle utilisée pour la cérémonie du thé.
Photos : Louis Lapointe

Le Jardin japonais

Le Jardin japonais est le fruit d'une collaboration entre les gouvernements du Japon, du Canada et du Québec, de concert avec la Ville de Montréal et certaines entreprises japonaises. **Ken Nakajima**, architecte paysager de renommée internationale, et l'architecte **Hisato Hiraoka** ont conçu un ensemble qui s'inspire des demeures traditionnelles, en harmonisant à la fois le classique et le contemporain. La salle consacrée à la cérémonie du thé demeure, quant à elle, de style authentiquement traditionnel.

Denis Boucher, du **Conseil du patrimoine de Montréal**, faisait remarquer que la perception qu'ont les usagers d'un lieu diffère largement de celle de la société d'accueil. À ce titre, le gouvernement du Québec a défini, de façon très générale, ce qui constitue le patrimoine immobilier : « L'immeuble doit présenter une valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, passagère, scientifique, sociale, urbanistique ou technologique. »

Réalisations récentes

Les vagues migratoires ont souvent pour effet de revitaliser les croyances religieuses et le retour vers les traditions ancestrales. Cela dit, les fidèles ne représentent pas forcément une entité uniforme ou compacte dans un territoire donné. C'est donc dans la grande région de Montréal qu'il y a une masse critique suffisamment forte pour permettre la construction de tels édifices.

Au fil du temps, certains groupes se sont mobilisés afin de procéder à la réalisation de projets ayant un plus grand impact visuel dans notre tissu urbain. Visible depuis l'autoroute 20, le **temple sikh Gurdwara Guru Nanak Darbar**, dans l'arrondissement de LaSalle à Montréal, occupe son emplacement actuel depuis 2001. Projet important de la firme **Hardial Dhir** de Toronto, le complexe se distingue par un mât haut de 172 pieds (52 mètres) ainsi que par une aire extérieure pouvant servir à des démonstrations d'arts martiaux – chose peu surprenante, compte tenu de la place importante occupée par les Sikhs dans l'histoire militaire de l'Inde. Ici plus qu'ailleurs, peut-être, l'aménagement d'un sous-sol presque entièrement occupé par la cuisine communautaire se doit de répondre à la distribution de nourriture servie 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Un nouveau gurdwara, aménagé dans une ancienne église de culte protestant à Hudson, illustre bien un projet d'adaptation d'un lieu de culte à de nouvelles réalités. Ce temple est en quelque sorte un satellite de celui de LaSalle. Le choix de l'édifice aurait été motivé par le fait que, très présents dans l'industrie du camionnage, les fidèles sont en mesure d'éviter la congestion montréalaise, grâce à son emplacement en périphérie.

Un autre exemple intéressant de réalisation récente est celui du **temple hindou Shree Ramji** du quartier Parc-Extension, initialement situé dans une maison privée de la rue Durocher. Par la suite, les fidèles ont procédé à l'achat de maisons voisines, ce qui a permis aux membres

de cette communauté, issus en grande partie de la province indienne du Gujarat (où est né Gandhi), d'établir les bases permanentes d'un méga projet. À la suite d'un changement de zonage, la construction de l'édifice à vocation religieuse a donc pu commencer. On a d'abord démoli pour reconstruire à partir de nouvelles fondations. L'architecte **Gurdip Singh Trehin** fut mandaté pour ce projet, en collaboration avec **Avnish Rughani**, un ingénieur en structures, et **Kanwal Sharma**, un consultant en architecture et le coordonnateur du projet.

Gurdip Singh Trehin mentionnait que, parmi les demandes de son client, il a fallu utiliser des matériaux blancs – le blanc étant le symbole de la pureté. Mais les vrais défis étaient principalement liés à l'adaptation de systèmes de chauffage et de ventilation de vastes aires ouvertes, ainsi qu'à l'éclairage qui devait permettre à la lumière naturelle de pénétrer dans la salle de prière. Cela dit, l'entrée d'un tel édifice se doit, selon la tradition, de faire face à l'est ; c'est pourquoi le site n'a pas d'accès direct à la rue. Si les matériaux utilisés proviennent essentiellement de sources locales, la coupole principale fut construite en Inde, pour être ensuite installée sur place.

La construction d'un temple hindou peut être complexe, puisqu'elle doit respecter une tradition bien définie et souvent propre à une province ou à un courant religieux spécifique. Par contre, certains projets se distinguent par un souci d'innover.

L'architecte **Bruno Verenini**, de **Architecture49**, affirme que la majorité des projets de construction de temples hindous sont réalisés à partir de dons individuels ou familiaux. La question des coûts devient évidemment un problème se situant au cœur même des préoccupations. En ce qui concerne le projet du **temple Hindu Mandir**, situé à Dollard-des-Ormeaux, M. Verenini précise : « La majorité des temples hindous sont bâtis à partir de pierres sculptées, [alors] nous avons privilégié l'emploi de simples briques. Nous avons décidé de construire un édifice contemporain qui s'harmonise avec le tissu urbain, ce qui constitue une rupture avec la tradition. **Ramesh Khosla**, architecte impliqué dans ce dossier, et moi-même croyons que, tout comme les religions, les langues, l'art et l'artisanat, l'architecture se doit d'évoluer. Le contexte spirituel doit avoir préséance sur les formes traditionnelles. » À cet égard, le seul compromis avec la tradition reste le dôme pyramidal, qui se veut être un reflet symbolique des activités du lieu ainsi qu'un phare susceptible de guider les fidèles.

Pour leur part, les ressortissants musulmans du sous-continent indien ont joué un rôle fondamental dans l'établissement de mosquées, comme en fait foi l'édifice du **Centre islamique du Québec** (ICQ Montréal) de l'arrondissement de Saint-Laurent. Le terrain fut acheté en 1967 par des individus venus parfaire leurs études en médecine à l'Université McGill. L'édifice original, une ancienne baraque datant de la Seconde Guerre mondiale, fut alors aménagé en mosquée et en centre communautaire. Il a ensuite fallu envisager l'expansion de l'édifice, notamment à cause des problèmes structurels du toit.

Fazal Khan, architecte de profession, s'est porté volontaire pour la préparation de dessins d'ajouts et, au terme d'autres étapes, une expansion fut rendue possible grâce à l'achat de terrains adjacents. Une attention particulière a été accordée à l'aménagement d'une salle pour les ablutions, d'un espace pour embaumer les corps et d'une entrée réservée à chaque sexe.

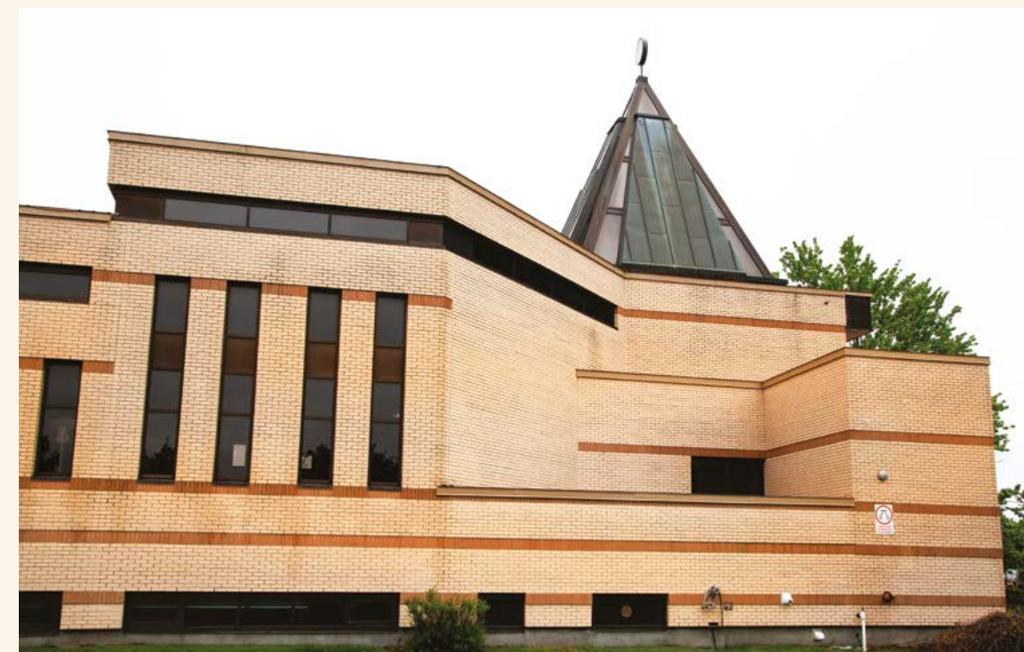
Dans un article paru dans les *Cahiers de géographie du Québec* (2002), **Julie Élizabeth Gagnon** et **Annick Germain** affirment avec justesse que « [la] mosquée polyfonctionnelle n'a pas lieu d'exister dans les pays musulmans, où les fonctions



Vue d'ensemble de l'imposante silhouette du temple sikh Gurdwara Guru Nanak Darbar dans l'arrondissement de LaSalle à Montréal.
Photo : Louis Lapointe



Façade du temple Shree Ramji, situé rue Durocher à Montréal.
Photo : Louis Lapointe



Vue latérale du temple Hindu Mandir à Dollard-des-Ormeaux.
Photo : Louis Lapointe



Vue d'ensemble du monastère orthodoxe de la Vierge Marie la Consolatrice (Brownsburg-Chatham).
Photo : Louis Lapointe

sociales fondamentales et culturelles sont prises en charge par d'autres institutions (écoles, organismes de loisirs, etc.)». De plus, comme le faisait remarquer **Andrew Peterson** (Dictionary of Islamic Architecture), le minaret n'est pas un élément présent dans toutes les mosquées. Chez nous, il joue habituellement un rôle strictement décoratif.

Ce besoin d'ériger des complexes multifonctionnels s'illustre aussi, non loin du centre commercial Côte-des-Neiges, avec la **pagode bouddhique vietnamienne Quan Am**, projet réalisé par **Huu Tin Nguyen**. Depuis sa fondation, le temple a pris une expansion considérable, notamment avec l'ajout d'une résidence pour la communauté monastique, en plus d'avoir fait l'objet d'importants travaux d'aménagement paysager.

Il s'agit de l'édifice qui, par son style architectural authentique, détonne le plus parmi la dizaine d'autres lieux de culte situés sur l'avenue de Courtrai. Au dire de certains habitants du quartier, cette cohabitation se veut harmonieuse.

Par ailleurs, le **Centre bouddhiste Manjushri** (tradition tibétaine) de Longueuil fait figure de cavalier seul. À la suite de l'achat d'un restaurant chinois sur la rue Chambly, la communauté

procède à des modifications importantes, bien que la coquille extérieure trahisse encore la fonction originale de l'édifice. C'est surtout l'aménagement intérieur qui reflète une salle de prière parfaitement conforme à la tradition. Ici, comme à quelques autres endroits, la notion de lieu identitaire évolue et ne constitue plus le domaine exclusif d'un seul groupe ethnique. Dans le cas présent, il s'explique par la popularité du dalaï-lama, alors que dans le cas de certains lieux nés de la contre-culture, il semble que les frontières parfaitement étanches entre les pratiquants s'estompent progressivement.

D'autres communautés ont opté pour une localisation en retrait du Grand Montréal, dont l'une ne s'inscrit pas dans les courants mentionnés précédemment. Fondée en 1993 par des moniales inspirées de l'œuvre du père Ephraïm, religieux ayant vécu sur le mont Athos², la communauté du **monastère de la Vierge Marie la Consolatrice** occupe depuis lors un terrain de 100 acres situé non loin de Brownsburg-Chatham.

Malgré un style architectural largement inspiré de la Grèce, certains compromis ont dû être faits, dont le besoin d'isoler les lieux de façon à répondre aux rigueurs du climat québécois

et – chose surprenante, la zone étant sujette aux tremblements de terre –, d'opter pour des hyperstructures de métal dans les plans et devis. Par contre, la chapelle demeure tout à fait traditionnelle et il est intéressant de noter que l'ensemble des fresques et certains éléments du mobilier religieux ont été réalisés par des moniales vivant en permanence sur place.

Cet édifice reste la parfaite illustration d'un lieu de culte dont les fonctions sont multiples et favorisent un certain degré d'autonomie financière. La fabrication de fromages et d'autres denrées comestibles contribue à l'achat local, bien que cela ne constitue qu'une facette des activités de l'endroit. D'importants travaux d'agrandissement, présentement en cours, assureront éventuellement l'aménagement d'ateliers et d'espaces de travail adéquats et permanents, ce qui permettra de diversifier et d'augmenter la production, nécessaire à cette communauté en constante expansion.

Défis et perspectives d'avenir

Malgré la prolifération remarquable de lieux de culte de diverses traditions, voici quelques facteurs qui invitent à la réflexion.

1. Certaines communautés culturelles préfèrent acheter et construire à l'extérieur des grands centres, le coût du terrain étant généralement moins élevé qu'en milieu urbain. Mais cette décision n'est pas sans risque, car une population vieillissante n'est pas toujours en mesure de voyager sur de longues distances pour se rendre au temple, surtout en hiver, alors que les membres moins fortunés dépendent des transports collectifs, habituellement absents ou inadéquats en région. De plus, les jeunes générations nées ici n'ont parfois qu'une connaissance superficielle des langues mortes nécessaires au culte (slavon, sanscrit, pali, etc.), d'où le danger d'un désintérêt pour les croyances des générations qui les précèdent.
2. Un autre problème majeur est celui du manque d'archives historiques et du coût parfois prohibitif rattaché aux recherches entreprises auprès des instances administratives. Au terme de démarches effectuées en regard de cet article, il ne semble pas exister, à l'heure actuelle, de listes intégrées, voire d'études rigoureuses, sur les lieux de culte nés de l'immigration récente. Ce fait avait déjà été constaté, il y a vingt ans, par Julie Élizabéth Gagnon et Annick Germain.

3. De plus, sur le plan des connaissances techniques, il existe des carences importantes. «Aucun cours dispensé à l'heure actuelle ne traite des traditions non occidentales», avoue **David Theodore**, directeur de l'**École d'architecture de l'Université McGill**. L'université serait à la recherche de la perle rare capable de s'acquitter de cette tâche. La nécessité d'atteindre une certaine autosuffisance en matière d'entretien et de réfection par l'expertise locale ne doit guère surprendre, puisqu'elle est déjà rare pour les églises patrimoniales (*FORMES*, vol. 18, no 4, article «L'aspect unique d'un territoire à définir»).
4. Un article paru dans *Le Devoir* en juin 2019 mentionnait que le congé de taxes consenti aux communautés religieuses remonte au début de la colonie, alors que ces dernières offraient divers services à la population, notamment en éducation, en santé et pour les soins aux aînés. Cette situation a beaucoup évolué depuis lors et cette exemption de taxes représenterait des profits potentiels non négligeables pour les municipalités. Bien qu'il soit difficile de savoir exactement où en est le dossier, la décision d'abroger cette loi aurait un impact majeur sur l'avenir des communautés montantes les plus vulnérables.

Conclusion

À la lumière des recherches ayant mené à la rédaction de cet article, il semble que les communautés culturelles soient peu préoccupées par un souci de créer des documents d'archives et de préserver la mémoire de leur parcours pour les générations futures. Cette carence explique le manque d'études globales émanant de la société d'accueil qui, elle non plus, ne semble pas avoir mis en place de banques de références exhaustives et à jour, privant ainsi les membres des ordres professionnels, de même que les chercheurs et historiens de ressources importantes qui leur permettraient de formuler un témoignage crédible de la pluralité religieuse qui s'est installée en sol québécois. —

Notes

1 Une église protestante qui est indépendante de l'Église anglicane officielle.

2 Foyer spirituel de la tradition orthodoxe en Grèce.